

## **Présentation du Canada sur le plan de travail 2024 du programme de travail sur le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique**

Le Canada a le plaisir de présenter son point de vue concernant le plan de travail de 2024 pour le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique. Nous nous réjouissons à l'idée de renforcer les délibérations entreprises en 2023 en vue de fixer le nouvel objectif lors de la CMA6 cette année, tel que décrit dans les décisions [9/CMA3](#) et [8/CMA5](#).

Comme le reconnaît la décision 8/CMA5, le Canada réaffirme que le programme de travail doit être inclusif, transparent et ouvert. Pour ce faire, les coprésidents, les Parties et les intervenants autre que les Parties doivent favoriser des délibérations respectueuses et collaboratives accessibles à une grande variété d'intervenants et de partenaires, y compris les peuples autochtones, ainsi que le respect des droits de la personne et des droits des peuples autochtones. Le Canada encourage également les coprésidents et les participants à tenir compte des principes touchant à l'égalité et l'équité entre les sexes tout au long des délibérations.

À mesure que les délibérations sur le nouvel objectif se poursuivent en 2024, il sera essentiel de poursuivre et d'affiner les pratiques exemplaires, notamment le format des groupes de discussion, qui a mené à des discussions collaboratives et interactives, et une option pour la participation virtuelle. En s'appuyant sur les enseignements tirés, le Canada encourage également les coprésidents à accroître la participation des experts et des acteurs sous-représentés dans les dialogues précédents, par exemple les peuples autochtones, les philanthropes et le secteur privé, ainsi qu'à tirer parti de leur expertise dans la prise de décision.

### **Faire le point sur les progrès accomplis dans le programme de travail pour 2024**

Afin de permettre l'élaboration d'une ébauche de texte de négociation pour examen lors de la CMA6, les coprésidents devraient établir un processus permettant un progrès sur les ébauches et les ensembles d'options, et qui fait en sorte que les Parties leur donnent un mandat clair pour faire avancer les travaux après chaque séance. Le Canada encourage un processus itératif entre les intrants et les extrants, par lequel les dialogues techniques entre experts (TED) orientent les réunions, et les réunions orientent les dialogues suivants. Pour ce faire, les coprésidents devraient communiquer les principaux enseignements tirés des TED avec les Parties avant le segment réunion de chaque séance, avec suffisamment de temps pour permettre une réflexion. De même, les coprésidents devraient diffuser les documents de synthèse, par exemple un rapport sommaire de la séance précédente, avec les participants bien avant le TED suivant et la date limite pour les présentations. Ceci permettra aux participants de réfléchir aux résultats de la séance précédente et d'identifier les défis restants ainsi que des pistes pour avancer vers l'ébauche d'un texte de négociation.

En ce qui concerne les types de produits fournis par les coprésidents, le Canada demande aux coprésidents de continuer à fournir des options de texte décrivant les moyens d'appuyer les délibérations. Les rapports des coprésidents devraient indiquer les progrès accomplis, les domaines de convergence et de divergence ainsi que la voie à suivre potentielle dans les domaines de divergence. Cela permettra d'améliorer la prévisibilité, d'aider les participants à se préparer à la séance qui suivra et de s'assurer que les progrès sont continus.

Reconnaissant qu'il reste encore beaucoup à faire pour élaborer une ébauche de texte de négociation d'ici la fin du programme de travail, le Canada encourage les coprésidents à

commencer à élaborer dès que possible des ensembles d'options mettant clairement l'accent sur les liens entre les divers éléments décrits dans leur rapport annuel de 2023. Pour établir des liens, il serait utile que les coprésidents orientent explicitement les discussions lors des TED afin d'identifier les compromis possibles entre les éléments et de les souligner dans leurs rapports sommaires. Après avoir mis au point des ensembles d'options, les coprésidents peuvent collaborer avec les Parties pour commencer à élaborer certains éléments des options de texte des décisions. Le Canada reconnaît que les produits des coprésidents ne représenteront qu'un rapport d'étape sur les délibérations visant à fournir une base de départ pour les négociations lors de la CMA6, mais qu'ils n'auront pas de statut juridique ni ne lieront les parties à aucune position.

### **Organisation des dialogues techniques entre experts et des réunions du programme de travail**

Le Canada reconnaît la valeur des discussions thématiques sur les principales questions de fond relatives aux paramètres et au quantum de l'objectif. Toutefois, à mesure que les délibérations progressent, il est essentiel, pour parvenir à un résultat pragmatique, de veiller à ce que ces discussions thématiques soient axées sur la mise en contexte de questions spécifiques dans le cadre général de l'objectif.

La structure proposée ci-après pour les TED servirait efficacement les réunions du programme de travail en fournissant une contribution technique précieuse :

- **TED9** : Établit des liens entre les éléments, réduit les options là où il y a un large consensus et cerne les éléments qui nécessitent des discussions de fond supplémentaires. Pour étayer ces travaux, le Canada suggère une première discussion de fond sur les besoins en lien avec les sources de financement, dans le but de nourrir les délibérations sur le quantum. Cette conversation est requise pour établir un quantum pragmatique. Les coprésidents rédigent par la suite un document de synthèse présentant les principaux enseignements tirés de la discussion, en mettant l'accent sur les liens entre les éléments individuels pour appuyer une discussion sur les compromis lors de la réunion correspondante, en vue d'éclairer la première formulation d'ensembles complets.
- **TED10** : Inclut des discussions thématiques sur les éléments cernés pour un examen plus approfondi lors du TED9, en mettant l'accent sur les liens entre les thèmes pertinents et d'autres éléments d'objectif. Les coprésidents peuvent faciliter cette tâche en posant des questions pointues et en liant les discussions au contexte global de l'objectif. En outre, ce dialogue peut être exploité pour discuter des répercussions des options d'ensemble proposées par les coprésidents.
- **TED11** : Poursuit les discussions techniques sur les éléments de divergence qui nécessitent un examen plus approfondi. Toutefois, comme dernière occasion de discussion technique, ce TED devrait comporter une discussion de fond sur les répercussions des ensembles d'options discutés au cours des réunions et des points de convergence possibles.

Le Canada considère les réunions du programme de travail constituent un espace dédié permettant aux Parties de réfléchir aux contributions techniques de chaque session et de négocier les ensembles d'options pour le nouvel objectif, permettant ainsi la rédaction de l'ébauche d'un texte de négociation. Après chaque réunion, les Parties devraient donner aux

coprésidents le mandat et les orientations nécessaires pour faire avancer les travaux, afin de soutenir le processus itératif décrit précédemment en formulant et en affinant les ensembles d'options qui seront examinés lors de la session suivante. Compte tenu des contraintes de temps, un effort considérable doit être consacré à la mise en place d'un assortiment d'ensembles d'options affiné qui réduit les options avant de passer à une ébauche de texte de négociation. Au fur et à mesure que l'année avance, le Canada espère que les coprésidents répartiront de façon optimale le temps alloué entre le TED et le segment consacré aux réunions des séances pour assurer un progrès continu.

### **Dialogue ministériel de haut niveau**

Afin d'assurer une large participation, le dialogue ministériel de haut niveau devrait se tenir en parallèle avec une réunion multilatérale pertinente, comme par exemple l'Assemblée générale des Nations Unies, qui devrait générer une participation de haut niveau bien avant la CMA6. Le dialogue ministériel de haut niveau doit être structuré de manière à faciliter des discussions interactives entre les ministres, y compris des discussions en groupes restreints. Un format utile est de faire en sorte que les co-responsables ministériels se déplacent entre trois sous-groupes de ministres, afin de créer plus d'espace pour le dialogue. Afin de préparer le dialogue ministériel de haut niveau, le Canada propose que les coprésidents présentent un bref rapport aux ministres, décrivant les divers ensembles d'options en mettant l'accent sur les liens entre les divers éléments, c'est-à-dire les options pour le quantum de l'objectif liées à sa structure, aux sources de financement et au délai prescrit. Pour orienter les discussions, les questions devraient explicitement porter sur l'objectif dans son ensemble et l'examen des ensembles.

Un engagement politique supplémentaire pourrait être nécessaire en fonction des progrès accomplis par les parties dans le cadre du programme de travail, en particulier si les délibérations sont bloquées ou si les Parties ont besoin d'orientations supplémentaires des ministres. Le Canada croit que les coprésidents sont en mesure de conseiller la présidence, en consultation avec les Parties, sur la nécessité d'un engagement politique accru au fur et à mesure que nous progressons en 2024. Toute consultation ministérielle doit respecter les principes d'inclusion et de transparence.

Le Canada a hâte de tirer parti des efforts déployés jusqu'à présent dans le cadre du programme de travail, en collaboration avec les Parties, les partenaires et intervenants et les coprésidents, afin de permettre des délibérations constructives sur l'objectif cette année, en vue de fixer le nouvel objectif chiffré collectif lors de la CMA6.